



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 janvier 2024  
Français  
Original : anglais

---

### Communiqué officiel publié à l'issue de la 9528<sup>e</sup> séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 10 janvier 2024, à 17 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 10 janvier 2024, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution [1353 \(2001\)](#), le Conseil de sécurité a tenu sa 9528<sup>e</sup> séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Colin Stewart, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Stewart.

Les membres du Conseil, M. Stewart et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

